

communiqué

N°:
No.: 111

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 7 SEPTEMBRE 1983

RÉACTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA À LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE RELATIVEMENT À L'AFFAIRE DE L'AVION DE LA KOREAN AIRLINES

La déclaration suivante a été faite le 6 septembre 1983 à 17 h 15 par l'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Le texte des questions et réponses qui ont suivi cette déclaration est reproduit en annexe.

"La déclaration qui a été faite est la première à être rendue publique au nom du Gouvernement soviétique, et je pense que nous pouvons y voir une indication que l'URSS cherche à répondre aux demandes qui lui sont faites de s'expliquer. J'ai pris connaissance de la déclaration il y a quelques instants, et je ne peux d'aucune façon être satisfait des explications. Les autorités soviétiques reconnaissent certes que le chasseur soviétique a effectivement "arrêté" le vol de cet avion civil, mais cet aveu est tellement enveloppé qu'il perd de son impact.

Dans cette déclaration, les autorités soviétiques rejettent carrément toute responsabilité pour cet incident. En fait, l'Union soviétique fait porter l'entière responsabilité sur les États-Unis, mais cette éventualité n'est assurément pas corroborée par les faits. Je suis heureux de ce que, dans le paragraphe de conclusion, l'Union soviétique ait exprimé ou offert ses condoléances aux familles; mais elle n'a par ailleurs exprimé aucun regret devant le geste qu'elle a commis. Elle n'a pas dit regretter d'avoir "arrêté" l'avion civil. En fait, la

.../2